

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Conseil Municipal du 8 février 2017



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
A – RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET	2
B – CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL CONNU A CE JOUR	4
EVOLUTION DE LA DGF.....	4
PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DOTATIONS.....	5
C – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COLLECTIVITE.....	6
RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2016.....	6
FONCTIONNEMENT	7
EVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET 2016	8
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (BP + BS + DM) :.....	9
INVESTISSEMENT	11
INVESTISSEMENT PLURI ANNUEL DE LA COLLECTIVITE AP/CP	12
STRUCTURE DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX	13
PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.....	14
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
AP/CP	15
EQUIPEMENTS 2017	15
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	17
RESSOURCES 2017.....	18
PROSPECTIVE	19
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	20
LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS	21
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	25
CONCLUSION.....	26
LEXIQUE	27

INTRODUCTION

Jusqu'en 2016, le Conseil municipal était invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et ce afin de discuter des grandes orientations permettant l'élaboration du prochain Budget Primitif (BP).

La loi NOTRé transforme ce débat en Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) en imposant un contenu, précisant les modalités de publication et de transmission. Le rapport n'a aucun caractère décisionnel mais respecte une étape essentielle de la vie démocratique de notre Ville. Il participe à l'information des élus et des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

C'est une occasion d'informer, par l'intermédiaire du ROB, les membres du Conseil Municipal sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix politiques et financiers au niveau des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement de la Ville, ainsi que l'équilibre général du budget et de la politique de financement.

Ce rapport est, également, un outil de prospective. En effet, comment espérer gérer une commune sans s'interroger sur sa capacité réelle à financer les décisions prises par ses élus ? Comment lancer un investissement, sans se demander de quelle façon on le payera ? Comment établir les budgets futurs sans évaluer les perspectives économiques locales et nationales qui vont impacter fortement les moyens financiers de la Ville ?

La combinaison d'une prospective budgétaire réaliste et d'une action politique responsable permet à notre Ville de maintenir une situation financière saine, tout en procurant une meilleure qualité de service à ses habitants.

Le présent document introductif au ROB présentera successivement :

- A.** Rappel sur la présentation du budget,
- B.** Contexte économique budgétaire national, connu à la rédaction de ce document,
- C.** Analyse de la situation financière et fiscale de la Collectivité :
 - rappel du budget 2016,
 - évolution de 2013 à 2016
 - 1. dépenses :
 - Charges à caractère général
 - Dépenses de personnel
 - Dette
 - 2. recettes :
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
 - Fiscalité

Le Rapport d'Orientations Budgétaires sera acté par une délibération spécifique, en conformité selon la Loi NOTRé N° 2015-991 du 7 août 2015.

A – RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (Budget Supplémentaire (BS), Décisions Modificatives (DM)).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

Par exemple :

En dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations, ...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes : les produits locaux (recettes perçues des usagers : locations de salles, spectacles, droits d'entrée à la piscine, concessions de cimetières, droits de places, droits de stationnement, ...), les recettes fiscales provenant des impôts locaux (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières), les dotations de l'État comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (par exemple, construction d'un nouvel équipement). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, etc.

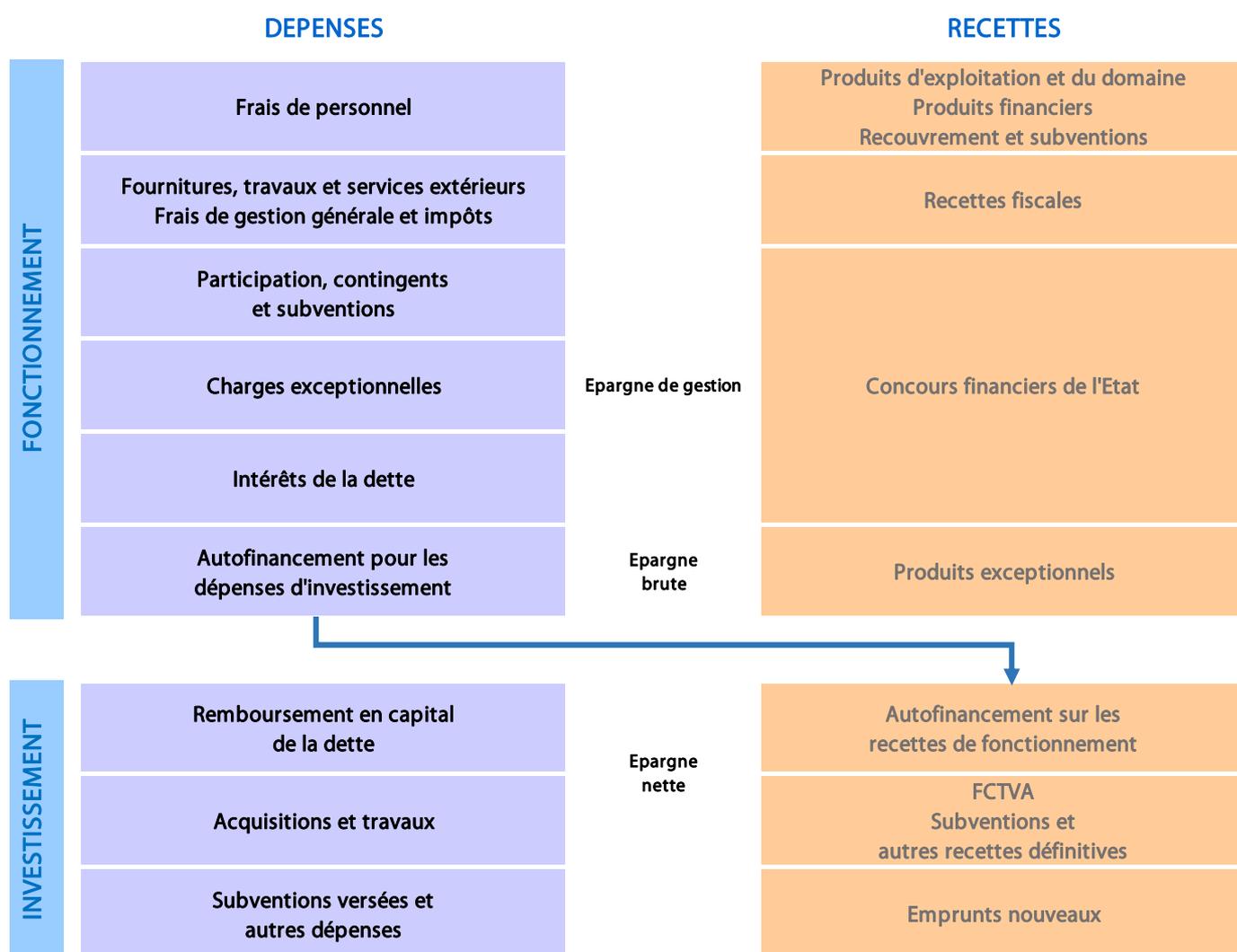
La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achats de terrains, ...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses,
- et/ou en recourant à l'emprunt,
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

LES CONDITIONS D'EQUILIBRE



B – CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL CONNU A CE JOUR

RAPPEL : La loi de finances pour 2017 se fonde sur une hypothèse :

- d'une croissance de 1,5%
- et d'une baisse du déficit public à 2,7 % du PIB soit 69,3 Mds €

La loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal Officiel, le vendredi 30 décembre 2016. C'est donc sur cette base qu'a été construit ce Rapport d'Orientations Budgétaires de 2017.

Ces lois s'inscrivent toujours dans un programme d'économies de 50 Mds € pour la période 2015/2017 (19 Mds € de réductions de dépenses pour l'Etat, 11 Mds € pour les collectivités locales et 20 Mds € pour la protection sociale).

C'est pourquoi, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront diminués de 0,6 % par rapport à 2016 et s'élèveront à 99,4 Mds € pour 2017, dont 47,9 Mds € de concours financiers et 63,00 Mds € de transferts financiers hors fiscalité.

EVOLUTION DE LA DGF

Au sein de cette enveloppe, les dotations représentent 63 Mds € (- 3,5 % / 2016) dont 30,87 Mds, soit 49%, pour la DGF.

L'ajustement de la DGF est la principale disposition concernant les collectivités locales.

La contribution, initiale, des collectivités au redressement des finances publiques était fixée à 11 Mds € répartie sur la période 2015/2017. Néanmoins, pour 2017, le bloc communal (communes et EPCI) bénéficie d'une réduction de près de la moitié de sa contribution :



2,33 Mds € en 2017 au lieu de 3,67 Mds € comme 2015 et 2016.

1. Dans le cadre de la baisse de 2.33 Md€, l'effort est réparti entre les différentes strates des collectivités territoriales et représente une diminution détaillée ci-dessous:

 Régions :.....	451 M€
 Bloc communal :	731 M€
 Départements :	1 148 M€

2. Des variables d'ajustement de la DGF, dans le cadre de la péréquation, viendront, également, réduire les ressources des collectivités de 350 M € (contre 749 M € prévus initialement) l'effort sera respectivement diminué entre les strates :

 Bloc Communal :	67 M€
 Régions :	71 M€
 Départements :	212 M€

PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DOTATIONS

Dans un contexte de baisse de la part forfaitaire de la DGF, concrétisée par la contribution au redressement des finances publiques, la part de péréquation verticale, permettant de soutenir les collectivités les plus fragiles, est en hausse constante et sera renforcée en 2017 :

-  12,3% en 2004
-  21,6% en 2016

- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), partie intégrante de la DGF, augmente de 180 Ms € soit une évolution de 9,42%. La notion de DSU cible (concernant un nombre limité de communes dont la Ville de Lens) est supprimée tandis que les critères d'éligibilité et de répartition sont revus. L'objectif étant de mieux cibler les bénéficiaires de cette dotation de péréquation et de partager plus équitablement sa progression annuelle. La DSU sera, dès 2017, versée mensuellement afin de faciliter la gestion de la trésorerie des communes concernées.
- ✓ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 180 Ms € soit une évolution de 14,4%.
- ✓ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est maintenue.
- ✓ L'enveloppe de DGF des communautés d'agglomération a été abondée de 70 Ms €
- ✓ Des fonds de soutien, d'appui ou exceptionnels, viendront abondés les départements de :
 -  200 Ms € de soutien à 44 départements
 -  50 Ms € pour les politiques d'insertion des départements
 -  25 Ms € pour soutenir les investissements des Services Départementaux d'Incendie et de Secours et financer par la DGF des départements
 -  20 Ms € de dotation péréquation pour les départements

et les régions de :

-  450 Ms € exceptionnels pour soutenir le développement économique

Une réforme de la DGF était prévue en 2016 pour encourager les comportements vertueux et renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et pauvres. Toutefois, celle-ci a été repoussée à 2018, au plus tôt.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 Md €. Pour mémoire, le FPIC était de 150 Ms € en 2012, cette péréquation horizontale créée par la loi N° 2011-1977 du 28 décembre 2011 a atteint son objectif de 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, en 2016 soit l'équivalent de 1 Md €.

C – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COLLECTIVITE

RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2016

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	15 104 583 €	Atténuation de charges	295 497 €
Charges de personnel	26 329 229 €	Produits des services et du domaine	1 211 127 €
Atténuation des produits	18 360 €	Impôts et taxes	29 207 627 €
Autres charges de gestion courante	2 509 000 €	Dotations et participations	18 336 972 €
Charges financières	1 781 640 €	Autres produits de gestion courante	233 967 €
Charges exceptionnelles	139 130 €	Produits exceptionnels	25 000 €
	45 881 942 €		49 310 190 €

Soit un autofinancement de : 3 428 248 €

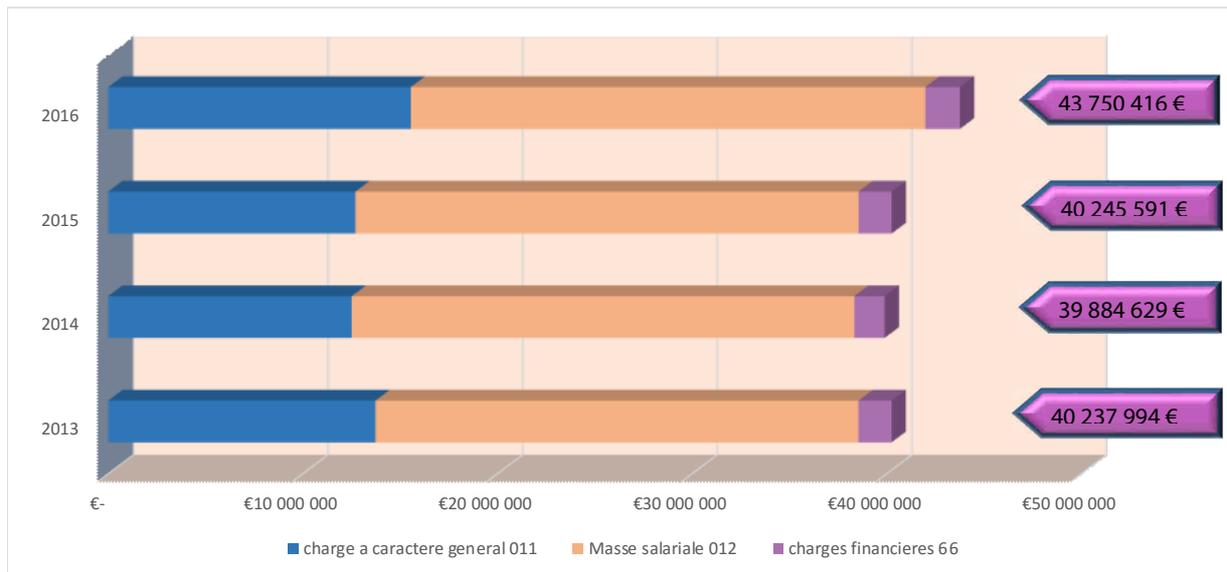
Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	1 179 683 €		
Immobilisations corporelles	8 426 788 €	Subventions d'investissement	7 037 601 €
Immobilisations en cours	10 461 308 €	Emprunts	9 651 887 €
Subventions d'investissement	37 660 €	Dotations et fonds	1 650 000 €
Emprunts	3 405 100 €	Produits de cessions	1 742 803 €
Opérations pour compte de tiers	30 000 €	Opérations pour compte de tiers	30 000 €
	23 540 539 €		20 112 291 €

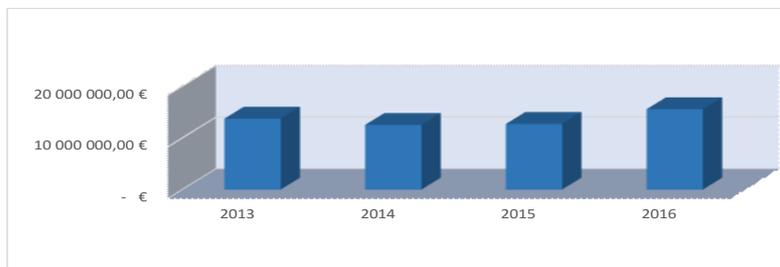
-3 428 248 € Couverture par autofinancement

FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET 2016

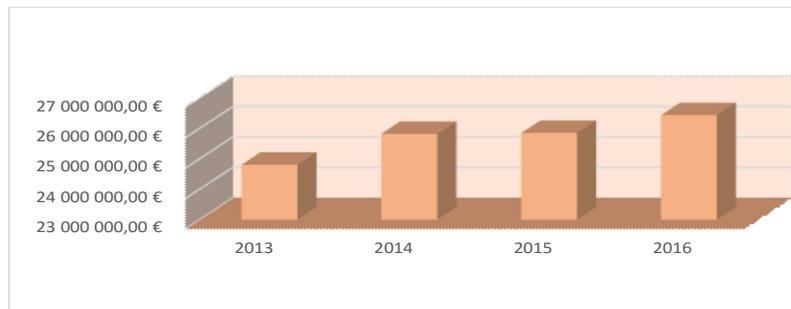


CHARGES A CARACTERE GENERAL 011



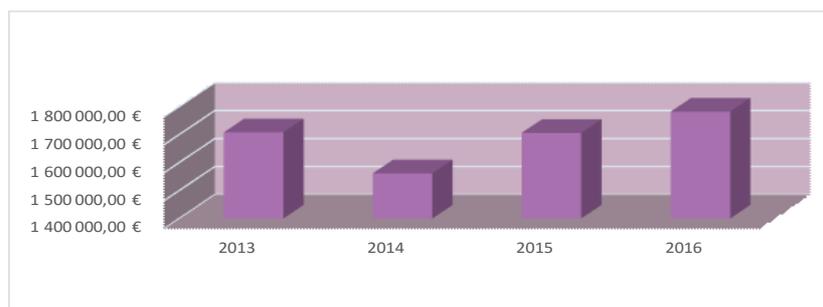
Evolution des charges sur 4 ans = 13,20 %, soit 3,30 % d'augmentation par an

MASSE SALARIALE 012



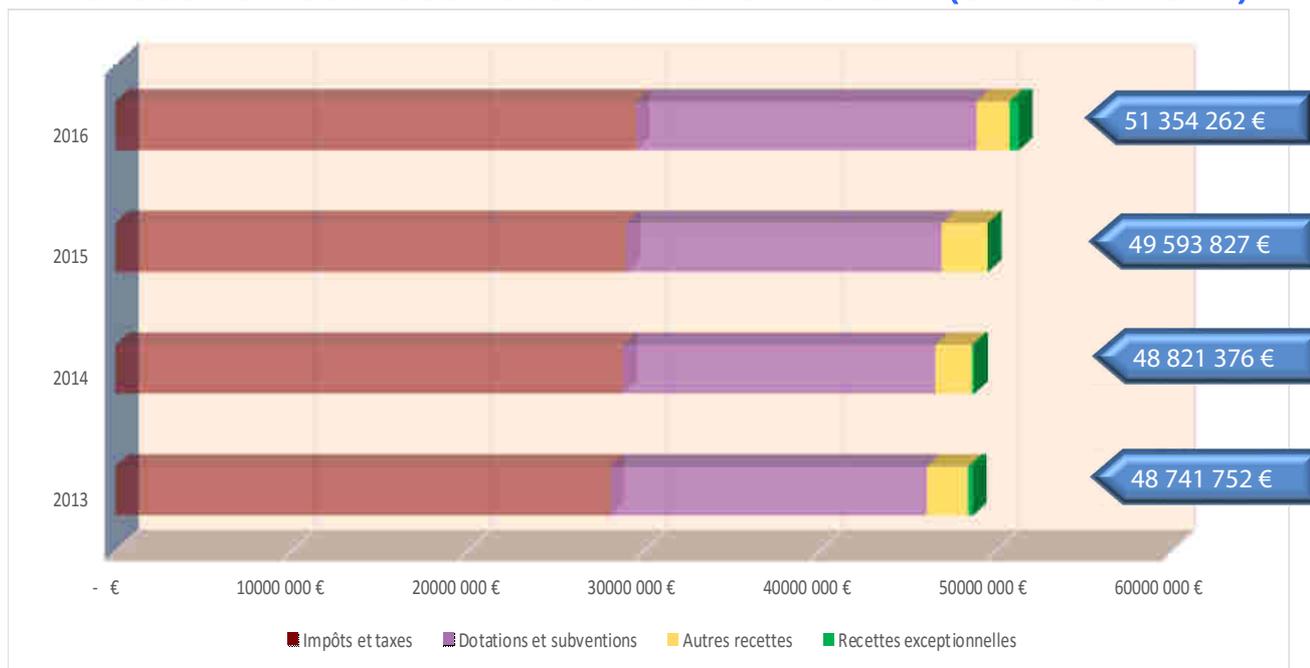
En moyenne, les charges de personnel ont augmenté de 1,60 % par an

CHARGES FINANCIERES 66

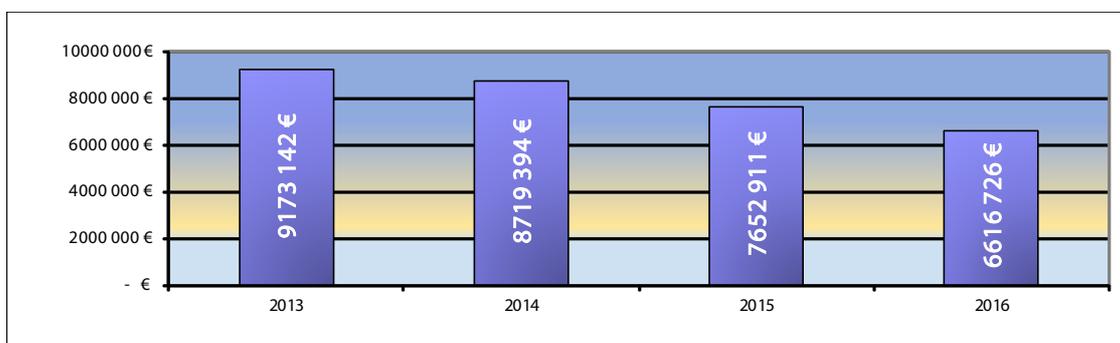


Les charges financières ont évolué de 4,3 % alors que l'évolution, sur 4 ans, de l'encours de dette a augmenté de 5,3 Ms € soit 1,3 Ms € par an.

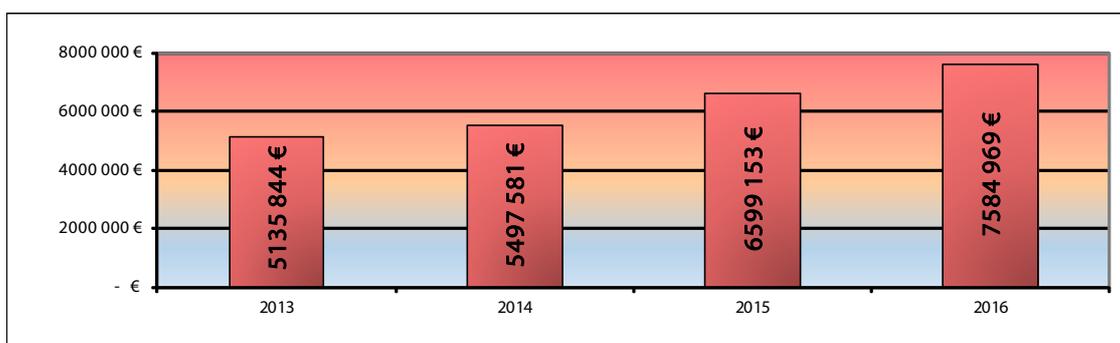
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (BP + BS + DM) :



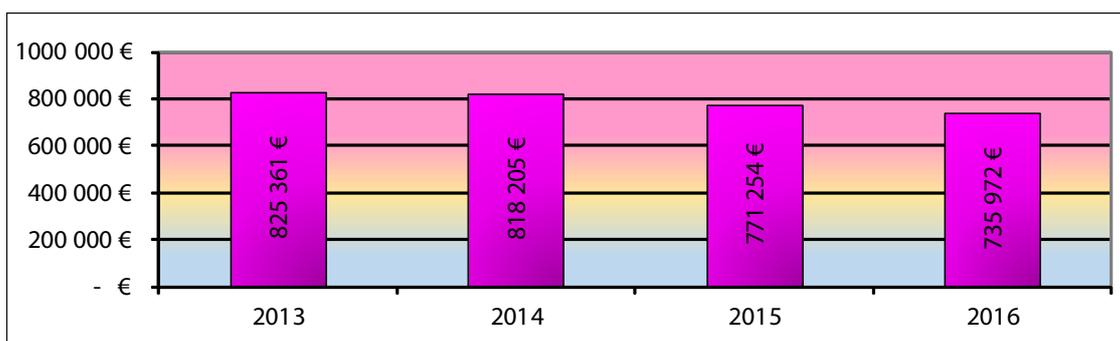
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

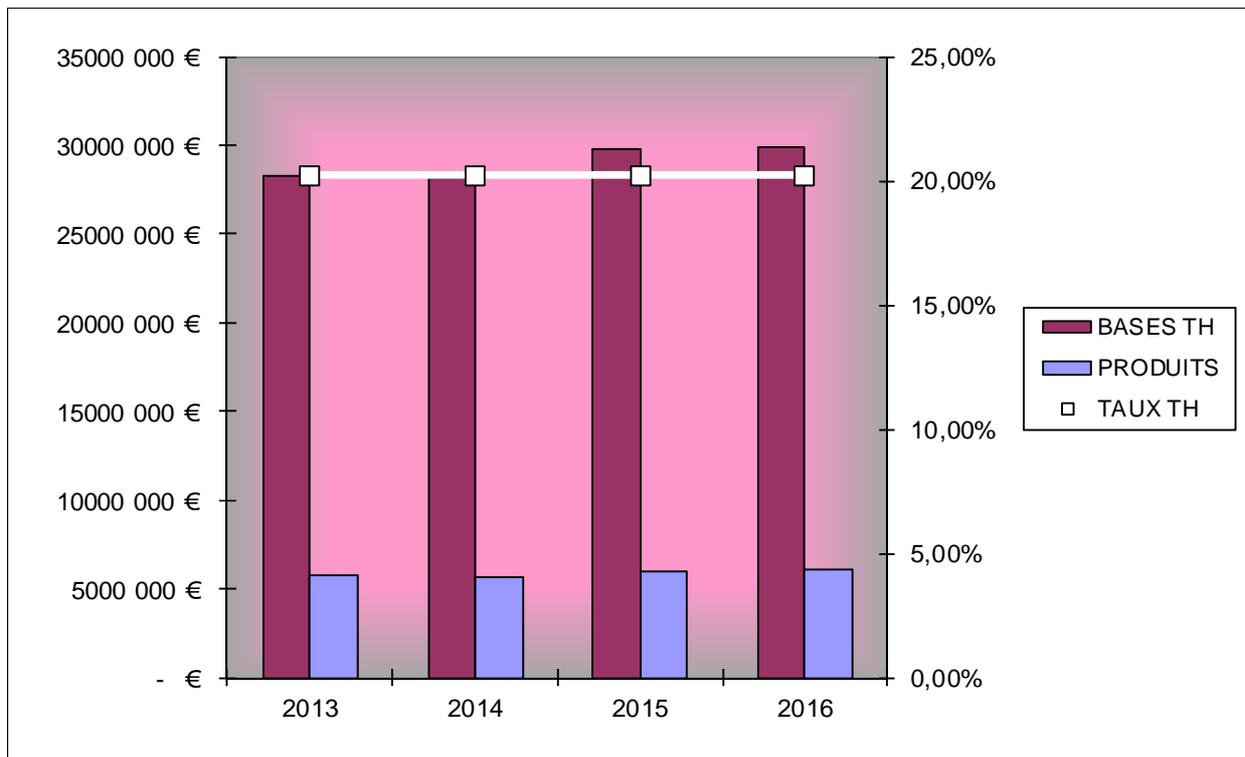


DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

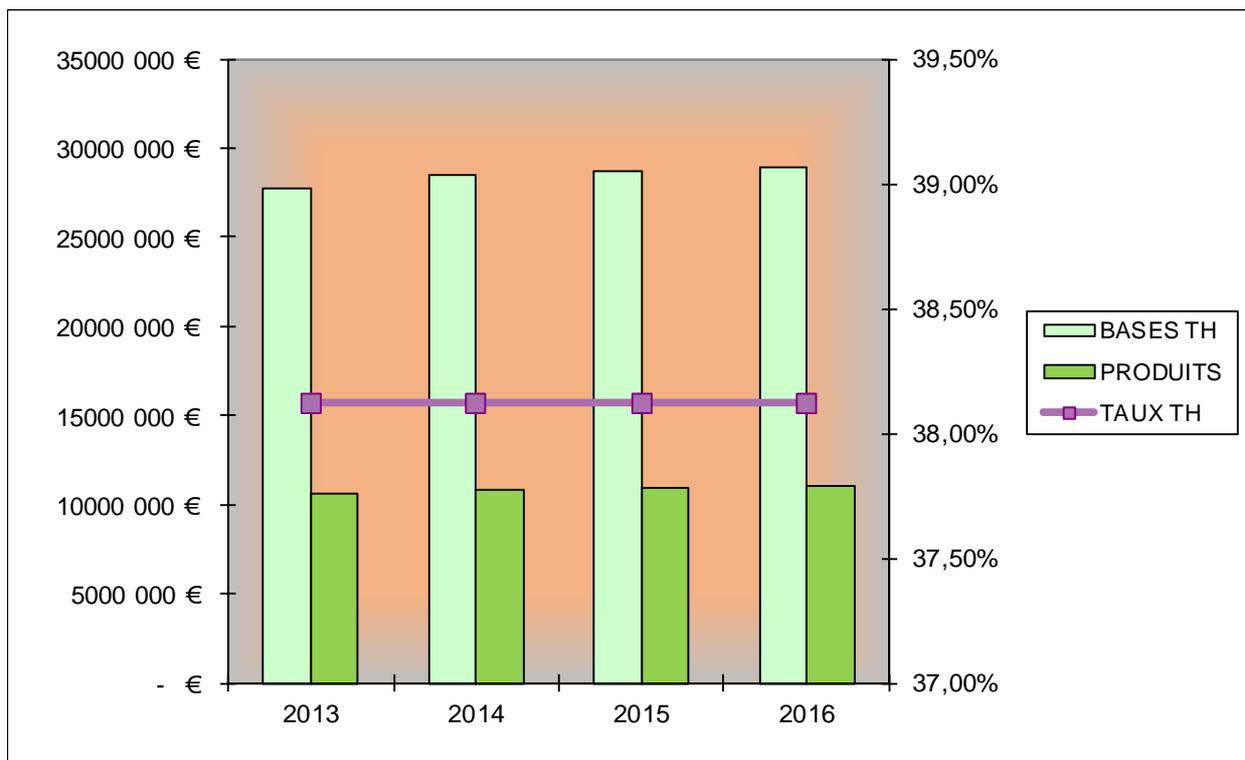


Au total, les dotations ont varié de + 1275 K€, soit + 9,27 % sur la période.

TAXE D'HABITATION



TAXE FONCIERE SUR LE BATI



Depuis 4 ans, les taux sont inchangés. Le produit communal quant à lui augmente notamment suite à la variation physique du parc immobilier de la Ville et de la variation des coefficients décidée par l'Etat.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT PLURI ANNUEL DE LA COLLECTIVITE AP/CP

En séance du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a adopté l'ouverture de 6 autorisations de programme pour la réalisation des investissements liés au projet de rénovation urbaine du quartier de la Grande Résidence, en vue de la signature de la convention financière ANRU du 20 juin 2008.

La situation des AP/CP est la suivante au 31 décembre 2016 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	AP prévues	Réalisés de 2008 à 2015	Réalisés 2016	% réalisation
Aménagements	22 089 758 €	17 432 156,28 €	728 796,87 €	82,21%
Equipements scolaires	24 227 262 €	23 353 274,75 €	336 115,06 €	97,78%
Equipements sportifs	8 191 893 €	4 618 501,44 €	1 896 899,66 €	79,53%
Equipements commerciaux	4 137 045 €	3 885 893,02 €	- €	93,93%
Equipements à vocation sociale	4 008 083 €	1 176 134,82 €	2 635 510,33 €	95,10%
Etude ingénierie	1 349 743 €	1 136 898,76 €		84,23%
TOTAL	64 003 784 €	51 602 859 €	5 597 322 €	89,37%

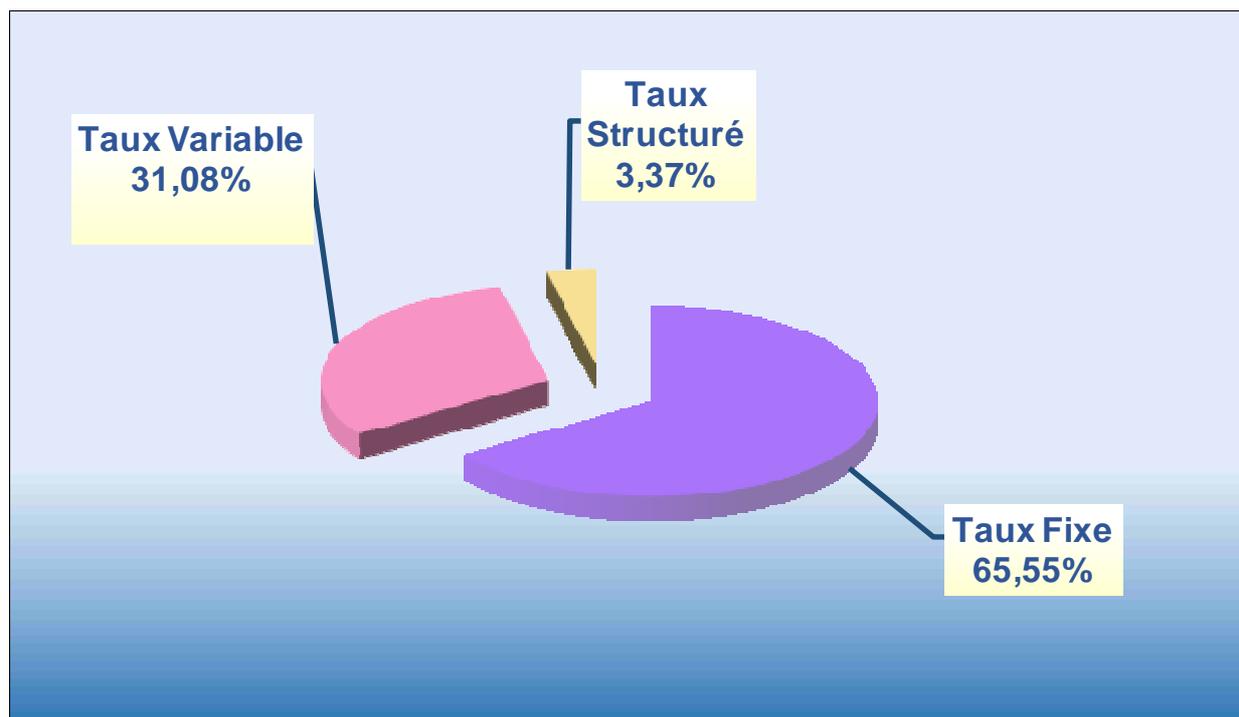
Les aménagements publics sont réalisés à hauteur de 82.21 %, les équipements scolaires, commerciaux et à vocation sociale sont pratiquement terminés.

INVESTISSEMENT ANNUEL DE LA COLLECTIVITE

Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	787 169,00 €
Chapitre 16 - Emprunt	3 377 810,85 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	349 244,53 €
Chapitre 204 - Subventions équipements	1 209 995,23 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	4 015 338,05 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 798 014,98 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	657 530,73€
Chapitre 45 - Travaux pour compte de tiers	32 047,26 €
Soit un total de	12 227 150,63 €

Ces dépenses d'investissement sont consacrées à l'aménagement de voiries et de l'environnement, à l'équipement du centre social Dumas, de la maison des jeunes, du multi accueil de la crèche, de l'acquisition de matériel pour les services et la rénovation des bâtiments communaux, de la mise en sécurité mais également pour 27,63 % de ces investissements 2016 aux remboursements de la dette.

STRUCTURE DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX



DEFINITION :

Taux variable : Emprunts avec un taux basé sur le Livret A ou PEL + marge

Taux structuré : Taux basé sur CMS30-CMS2 (comparaison des taux à court terme et long terme) Un fond de soutien a été mis en place par l'Etat, en 2011, pour venir en aide aux villes ayant des taux structurés, dans ce cadre la ville de Lens a soumis un dossier et pouvait obtenir 4,5 % d'aide soit 18 K€ sur 410 K€ d'indemnité en cas de remboursement anticipé. L'aide pouvant représenter 75 % de l'indemnité pour aider les collectivités les plus fragilisées, La collectivité n'a pas donné suite à ce dossier qui s'avère très peu risqué au vu de la faiblesse de l'aide accordé par l'Etat.

Début 2017, une proposition de renégociation a été faite à la collectivité moyennant une indemnité de 203 000,00 €, sur un capital restant due de 1 414 K€, au 01.01.2017.

Cet emprunt se termine en 2022.

Pour l'année 2016, tout comme en 2015, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Pour information, le capital restant dû est indiqué page 16.

PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'objectif de la municipalité est de poursuivre, d'améliorer un service public de qualité rendu à la population par plus de proximité tout en contrôlant l'utilisation des deniers publics. C'est pourquoi, 2017, tout comme 2016, s'inscrit dans une politique de rationalisation et de maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce qui n'est pas synonyme de renoncement ou d'immobilisme mais consiste plutôt en une meilleure optimisation des ressources permettant ainsi la réalisation des projets de la collectivité.

C'est pourquoi, la Municipalité, conformément à son engagement politique, propose :

- d'une part de maintenir les taux de la fiscalité actuel, cela pour la 5^{ème} année consécutive et
- d'autre part de plafonner un encours de dette maximum à 51 Ms €. Ce qui permet, en 2017, et compte tenu du non recours en l'emprunt depuis deux ans, d'envisager 10 Ms € d'investissement en plus de dépenses assurées par l'autofinancement.

De plus, la collectivité doit prendre en compte également:

- une baisse de la DGF évalué à 500 K€ malgré une reconduction de la DSUCS
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixée à 0,4% par l'Etat, et compte tenu des variations physique du parc immobilier de la Ville, cette augmentation des bases fiscales peut être estimée à 1%
- une dotation communautaire inchangée soit 9,3 Ms €.

C'est ainsi que la collectivité peut estimer ses recettes réelles de fonctionnement à la somme de 48 955 K€, soit +3 % (hors Euro 2016) et envisager de prévoir ces dépenses:

- en investissement à hauteur de 22 147 K€ avec un recours à l'emprunt maxi de 10 M€
- en fonctionnement pour un montant maximum de 44 752 K€

Les projets de la collectivité se retrouvent dans les différentes politiques publiques ciblées : services à la population (petite enfance, éducation,...), environnement (propreté, espaces verts,...), aménagement (stratégie foncière, logement,...), et supports (services logistiques).

Les orientations majeures pour l'exercice 2017 pourraient être les suivantes :

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement pour l'exercice 2017 s'inscriront dans la poursuite de la démarche de maîtrise globale des dépenses engagée depuis 2010. Ils s'inscrivent soit dans une démarche pluriannuelle (AP/CP), soit dans le cadre d'acquisition, de renouvellement ou de rénovation des équipements.

AP/CP

La rénovation du quartier de la Grande Résidence dans le cadre du dossier ANRU a été engagée en 2008. Les opérations sont gérées au niveau comptable, par des Autorisations de Programme (AP) et par des inscriptions budgétaires de Crédits de Paiement (CP), comme il en a été décidé par le Conseil Municipal du 3 février 2008.

Se poursuivront donc en 2017, les opérations suivantes que l'on retrouve dans les différentes politiques pour une valeur de 6,04 Ms €:

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	AP prévues	Réalisés de 2008 à 2016	Crédits prévus en 2017
Aménagements	22 089 758 €	18 160 953,15 €	3 928 806,00 €
Equipements scolaires	24 227 262 €	23 689 389,81 €	564 342,00 €
Equipements sportifs	8 191 893 €	6 515 401,10 €	1 159 698,00 €
Equipements commerciaux	4 137 045 €	3 885 893,02 €	251 151,00 €
Equipements à vocation sociale	4 008 083 €	3 811 645,15 €	140 522,00 €
Etude ingénierie	1 349 743 €	1 136 898,76 €	- €
TOTAL	64 003 784 €	57 200 181 €	6 044 519 €

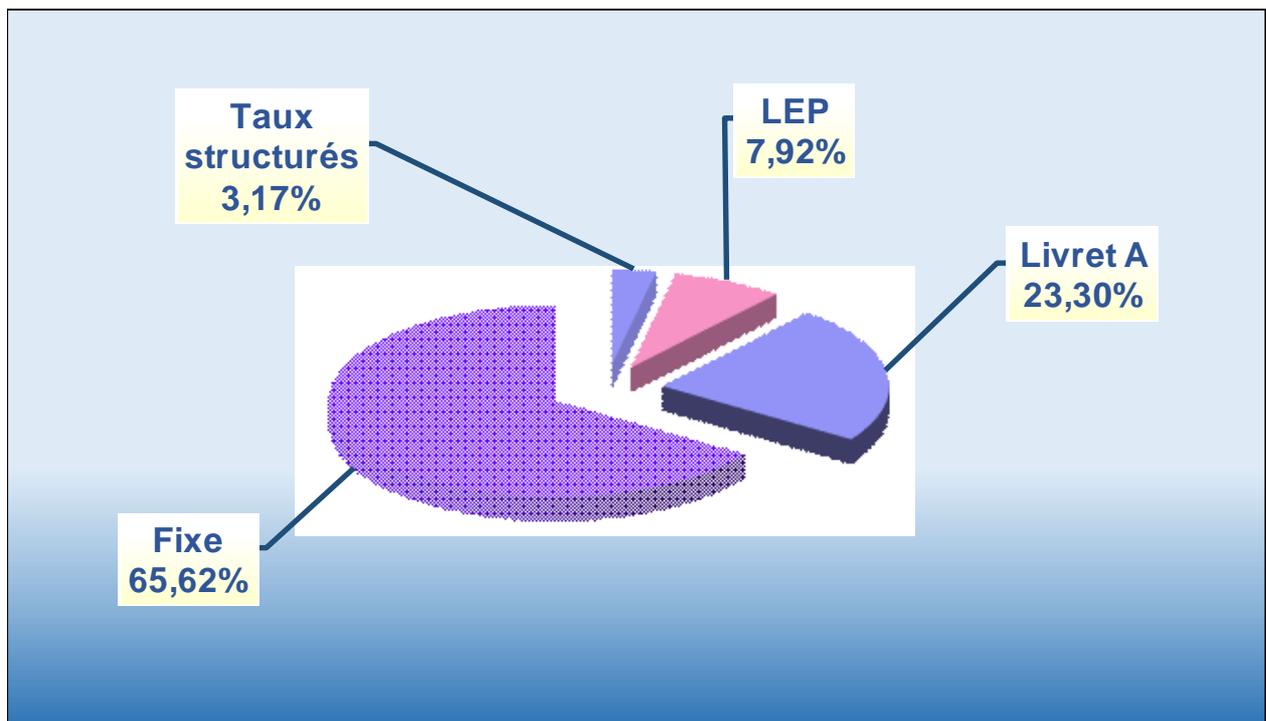
EQUIPEMENTS 2017

Les priorités affichées pour 2017 en matière d'équipement se déclineront comme suit:

Acquisitions foncières nécessaires à la stratégie foncière	4 077 K€
Aménagements des bâtiments dont la mise aux normes PMR selon le calendrier défini en Conseil municipal du 24 septembre 2015	3 501 K€
Travaux de constructions.....	3 035 K€
Aménagement de voirie	2 710 K€
Aménagement de terrains (espaces verts)	1 677 K€
Frais liés à la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service	1 315 K€
Acquisitions de matériels, outils, tant technique qu'administratif que de transport et informatique pour le fonctionnement des services municipaux et de tous les établissements accueillant du public.	1 086 K€
Etudes permettant la création de la Zone d'Aménagement Concerté.....	326 K€
Une aide à première acquisition de logement sera mise en place pour favoriser la dynamique du logement aux primo accédant	100 K€

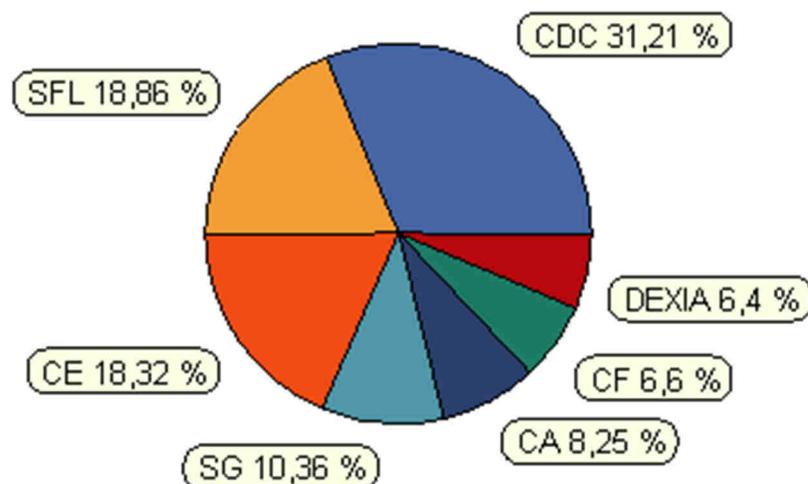


STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE



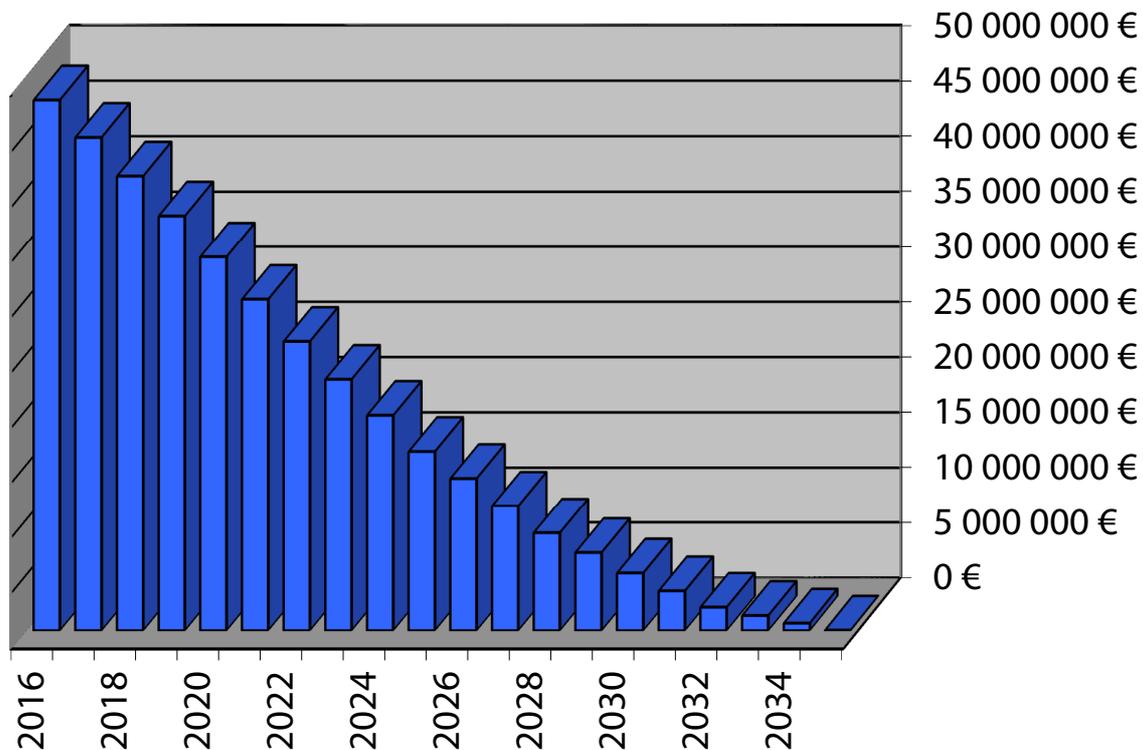
Index	Au 31 Décembre 2016	Au 1 janvier 2017 exclu
FIXE	29 287 475,52	29 287 475,52
TAUX STRUCTURES	1 414 450,69	1 414 450,69
LIVRETA	10 397 145,71	10 397 145,71
LEP	3 533 333,39	3 533 333,39
	44 632 405,31	44 632 405,31

Structure par Prêteurs



CA : Crédit Agricole
 CE : Caisse d'Épargne
 SG : Société Générale

CDC : Caisse des Dépôt et Consignations
 CF : Crédit Foncier
 SFL : Société de Finances Locales



On peut constater une baisse entre 2016 et 2017 de l'encours de dette grâce au respect de la ligne de conduite fixée par la collectivité depuis 2015 (dette plafonnée à 51 M€ équivalent à l'encours de 2014), qui reste un enjeu majeur dans la gestion des finances de la collectivité.

Le budget de 2017 peut donc se construire avec la possibilité de recourir à l'emprunt à hauteur de 10 M € grâce à la maîtrise des dépenses qui a permis de faire les investissements 2015 et 2016 sur de l'autofinancement.

RESSOURCES 2017

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- les subventions relatives aux travaux réalisés
- le remboursement de la TVA réalisée en N-1
- la Taxe Locale d'Équipement
- les cessions de patrimoine
- le recours à l'emprunt
- les amortissements

PROSPECTIVE

	REALISATIONS			ESTIMATIONS			
	2013	2014	2015	2016	Previsions 2017	2018	2019

Dépenses Reelles de Fonctionnement (DRF)	43 362 851	42 588 312	43 307 899	43 000 000	44 985 497	45 100 000	45 400 000
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Charges à caractère général (011)	13 726 677	12 506 115	12 694 343	12 900 000	13 348 347	13 500 000	13 500 000
Charges de personnel (012)	24 803 431	25 817 153	25 845 456	26 200 000	27 415 100	27 963 402	28 522 670
Atténuations de produits (014)	15 750		16 852	18 360	18 360	18 360	18 360
Autres charges de gestion courante(65)	2 241 463	2 224 462	2 926 690	1 931 000	2 550 350	2 500 000	2 500 000

TOTAL	40 787 321	40 547 730	41 483 341	41 049 360	43 332 157	43 981 762	44 541 030
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Recettes Reelles de Fonctionnement (RRF)	50 208 995	50 359 258	55 111 925	49 962 000	48 955 992	50 750 000	51 000 000
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Produits des services (70)	1 280 828	1 428 945	1 333 553	1 150 000	1 028 360	1 200 000	1 200 000
Produits des impts (73)	28 700 349	29 049 712	29 769 882	29 720 000	29 374 074	29 600 000	29 900 000
Dotations et participations (74)	17 659 779	17 885 112	18 113 820	18 007 000	17 534 345	18 000 000	18 000 000
Autres produits de gestion courante (75)	719 721	460 528	347 471	475 000	637 703	400 000	450 000
Atténuations de charges (013)	385 121	363 835	982 787	210 000	271 000	350 000	350 000

TOTAL	48 745 798	49 188 132	50 547 513	49 562 000	48 845 482	49 550 000	49 900 000
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TRAVAUX EN REGIE	719 131	592 866	727 706	500 000	500 000	500 000	500 000
------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 677 608	9 233 268	9 791 878	9 012 640	6 013 325	6 068 238	5 858 970
------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

EPARGNE BRUTE	7 565 275	8 363 812	12 531 732	7 462 000	4 470 495	6 150 000	6 100 000
---------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------

CAPITAL	2 658 345	2 596 892	3 349 844	3 372 733	3 483 800	4 179 382	4 530 197
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

EPARGNE NETTE	4 906 930	5 766 920	9 181 888	4 089 267	986 695	2 751 618	2 350 803
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	-----------	-----------

STOCK DE DETTE	39 326 387	51 354 982	48 005 138	44 632 405	51 148 605	51 169 223	51 139 026
----------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

EMPRUNTS NOUVEAUX		14 625 487			10 000 000	4 200 000	4 500 000
-------------------	--	------------	--	--	------------	-----------	-----------

CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,53	5,56	4,90	4,95	8,51	8,43	8,73
----------------------------	------	------	------	------	------	------	------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2016 permet de constater que la maîtrise des dépenses reste une directive nécessaire afin de dégager de l'autofinancement en 2017 pour 2018 tout en préservant la qualité du service public rendu annuellement. Les services municipaux ont bien compris l'enjeu économique et rationalisent chaque dépense.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les priorités affichées pour 2017 en matière de fonctionnement se déclineront de la façon suivante :

Actions en faveur de la jeunesse 1 119K€

Fonctionnement des centres aérés, d'activités pédagogiques et ludiques des structures #42 (Maison des jeunes rue Gambetta) et BUISSON (locaux de l'ancienne école), de cours de danse urbaine, organisation de la fête de la jeunesse, de séjours vacances, bourse permis de conduire....

Actions en faveur de la culture 1 012K€

Fonctionnement des différentes structures : conservatoire de musique, théâtre Le Colisée, école de dessin et de peinture, médiathèque Robert Cousin, salon du livre policier Polar Lens, festivités annuelles, cyber centre, cyber bases...

Actions en faveur de l'éducation 827K€

Transports scolaires, sorties scolaires, contribution à l'enseignement privée, fournitures du scolaires mais aussi de lait, de brioches à Noël, pratiques muséales, parcours culturels, fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires.

Actions en faveur de la solidarité et des personnes âgées 363 K€

Ateliers et fonctionnement des trois centres sociaux culturels (basés respectivement au centre Dumas – centre Vachala et à la cité du 12/14), organisation de goûters dansants, spectacles pour les aînés.

Actions en faveur du sport 324 K€

Fonctionnement des structures sportives : stades () gymnases () ainsi que la piscine.

Actions en faveur de la petite enfance 162 K€

Fonctionnement du multi accueil, de la micro crèche, de la halte-garderie, du relais d'assistance maternelle.

Activités régaliennes (administration générale) 87 K€

Mise en place et fonctionnement du guichet unique, délivrance des actes d'état civil, organisation des élections, recensement de la population....

Afin d'assurer notamment ces services rendus à la population, mais aussi la gestion de l'habitat, de l'urbanisme, des projets de la collectivité, la réhabilitation, l'entretien et/ou amélioration des bâtiments, de la voirie, les fournitures, les fluides, ... la Collectivité dépense :

Charges de personnel	27 415K€
Moyens techniques	7 164 K€
Charges administratives	4 423 K€

Compte tenu du montant de ces dépenses de fonctionnement, elles font l'objet de la plus grande vigilance afin d'en maîtriser leurs évolutions.

LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

I - Etat du personnel au 01.01.2016

❖ Effectifs budgétaires :

Emplois permanents à temps complet : 672

Emplois permanents à temps non complet : 36

TOTAL : 708

❖ Effectifs budgétaires pourvus :

Effectif pourvus titulaires : 665

Effectifs pourvus non titulaires : 14

TOTAL : 679

❖ Effectifs budgétaires pourvus :

Effectif pourvus titulaires ETP : 639,4

Effectifs pourvus non titulaires : 14

TOTAL : 653,4

Pour information :

* Adultes relais : 2

* Contrats d'Avenir : 21

II - Etat du personnel au 01.01.2017

❖ Effectifs budgétaires :

Emplois permanents à temps complet : 672

Emplois permanents à temps non complet : 47

TOTAL : 719

❖ Effectifs budgétaires pourvus :

Effectif pourvus titulaires : 668

Effectifs pourvus non titulaires : 14

TOTAL : 682

❖ Effectifs budgétaires pourvus :

Effectif pourvus titulaires ETP : 638,2

Effectifs pourvus non titulaires : 11,90

TOTAL : 650,10

Pour information :

* Adultes relais : 2

* Contrats d'Avenir : 14 (+7 à recruter en 2017 : délibération du CM du 29 juin 2016)

DEPENSES DE PERSONNEL :

MASSE SALARIALE 2015 : réalisé 25 845 451 €

MASSE SALARIALE 2016 : réalisé 25 960 698 € (+0,45 %)

ELEMENTS SUR LA REMUNERATION

Traitements Indiciaires, Régimes Indemnitaires, Nouvelles Bonifications Indiciaires,
Heures Supplémentaires, Avantages en nature

Année 2015

- Traitement de base (indiciaire brut) titulaires : 13 058 240,63 €
- Indemnité de résidence titulaires : 133 219,96 €
- NBI : 126 343,79 €
- Supplément familial titulaires : 220 027,76 €
- Heures supplémentaires : 67 agents soit 4 660,83 heures représentant 80 639,82 €
- Régime indemnitaire : 2 240 899,98 €
- Montant de l'année 2015 des avantages en nature nourriture titulaires et non titulaires : 167 agents soit 49 620,15 €
- Montant de l'année 2015 des avantages en nature logement titulaires : 12 agents soit 39 736,80 €
- Montant brut non titulaires non compris les contrats d'avenir (contractuels et à durée déterminée, NAP, Accueils de Loisirs, restauration scolaire...) : 911 487,04 €

Année 2016

- Traitement de base (indiciaire brut) titulaires : 13 256 577,39 €
- Indemnité de résidence titulaires : 134 796,63 €
- NBI : 128 571,40 € (181 agents perçoivent une NBI au 01.01.2017)
- Supplément familial titulaires : 233 228,30 €
- Heures supplémentaires : 140 agents soit 6857,20 heures représentant 126 693,54 €
- Régime indemnitaire : 2 239 060,32 €
- Montant de l'année 2016 des avantages en nature nourriture titulaires et non titulaires : 141 agents soit 46 577 €
- Montant de l'année 2016 des avantages en nature logement titulaires : 11 agents soit 33 612 €
- Montant brut non titulaires non compris les contrats d'avenir (contractuels et à durée déterminée, NAP, Accueils de Loisirs, restauration scolaire...) : 904 446,55 €

LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE

Temps de travail : 35 heures par semaine

En 2015 :

- * 29 agents ont exercé leurs fonctions à temps partiel
- * 4 congés parentaux
- * 6 congés de paternité
- * Autorisations d'absence pour raison familiale : 1 243 jours
- * Absences au travail :
 - ⇒ Maladie : 11 081,5 jours
 - ⇒ Longue maladie et longue durée : 5 991 jours
 - ⇒ Accident du travail : 2 815 jours
 - ⇒ Maladie professionnelle : 427 jours
 - ⇒ Maternité : 2 135 jours

soit au total : 22 449,50 jours

Les chiffres sur l'absentéisme dans les collectivités territoriales précisent que sur 100 agents, 9 sont absents toute l'année pour raison de santé dans les collectivités territoriales en 2015 (Ville de LENS : 9 agents également : 9,05 %)

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR 2017

Le pilotage au plus près de la masse salariale a conduit à se pencher sur les éléments structurels tels que le GTV (Glissement, Vieillesse, Technicité), l'effet de report des augmentations (valeur du point d'indice...). Sur ces deux composantes de l'évolution de la masse salariale, la marge de manœuvre est limitée.

En effet, en 2016 une augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et de 0,6 % au 1^{er} février 2017 aura une incidence sur la masse salariale 2017 (l'effet de report de 6 mois en 2016 et l'année 2017). D'autres augmentations sont à prendre en considération : la hausse du taux de contributions patronales CNRACL, IRCANTEC, URSSAF au 1^{er} janvier 2017.

Sur le même registre, la mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations P.P.C.R. qui réorganise les carrières avec la mise en œuvre de la mesure "transfert primes/points" est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016) et s'étalera sur 4 ans. Cette mesure de transfert primes/points s'accompagne d'une revalorisation indiciaire de tous les cadres d'emplois.

En 2016, les fonctionnaires de catégorie A (filière médico-sociale) et catégorie B ont été impactés par ce dispositif. A compter du 1^{er} janvier 2017, les fonctionnaires de catégorie C et A (hors filière médico-sociale) sont concernés sachant que l'application du dispositif se poursuit pour les fonctionnaires de catégorie B et les fonctionnaires de catégorie A (filière médico-sociale). Un reclassement et une revalorisation indiciaire ont donc eu lieu au 1^{er} janvier 2017 pour la catégorie C et la catégorie A après la catégorie B et la catégorie A (filière médico-sociale en 2016). Les nouvelles échelles indiciaires avec cadence unique d'avancement d'échelon (modification de l'article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : suppression de la durée minimale/maximale et les revalorisations indiciaires) sont automatiques et prévisibles de même que les promotions et avancements issus des Commissions Administratives Paritaires ainsi que les titularisations et l'incidence de celles-ci sur la carrière.

Il apparaît par conséquent, que la gestion de la masse salariale doit être en phase avec les contraintes (légales, sociales...). Il faut aussi tenir compte du coût de la reprise suite à congés parentaux, de l'augmentation du SMIC, de l'octroi de NBI...

A côté des éléments structurels, pour maîtriser et optimiser la gestion de la masse salariale, il est possible d'agir sur certaines actions notamment les recrutements. A ce propos, en matière de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines de la collectivité, il est demandé à chaque responsable de Direction de travailler sur les données qui lui sont propres : d'identifier les postes nécessaires au fonctionnement au regard des attentes, de modifier l'organisation, de développer les compétences en interne via la formation... Cette responsabilisation à tous niveaux des activités confiées qui se retrouve dans le nouvel organigramme de la collectivité ayant obtenu un avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 7 décembre 2016 est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Parmi les cadres sur emploi fonctionnel de la collectivité nommés en 2016 sont issus d'une nomination interne : le DGST, le DGS, le DGAS en charge de la Vie de la Cité-Accès aux Services Publics et Ressources Internes. Seul le DGAS en charge de la Vie Locale-Réussite et Solidarité-Projet social a été recruté en externe pour répondre aux forts enjeux. La Direction Générale est ainsi composée de talents qui se complètent pour la mise en œuvre des projets de la Ville.

L'évolution des dépenses de personnel, outre les éléments structurels, les mouvements de personnel (recrutements-départs) sur lesquels il est possible d'agir tel qu'évoqué précédemment est également impactée par :

↳ la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

En effet, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a institué pour les fonctionnaires de l'Etat ce nouveau régime indemnitaire sachant que pour les collectivités locales, il appartient aux assemblées locales de modifier leur propre régime indemnitaire pour se mettre en conformité avec le nouveau dispositif qui se substitue à certaines primes existantes comme l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture, l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)... Ce nouveau régime vise à favoriser les mobilités en fonction des besoins de la collectivité et permettre une harmonisation des situations indemnitaires des agents exerçant des missions comparables tout en incluant également la reconnaissance de la manière de servir des personnels.

↳ la reprise de personnel suite à la fin de la DSP des accueils de loisirs (obligation légale) qui a impacté les effectifs : 10 agents dont 7 à temps non complet (mi-temps) soit 6,5 agents en équivalent temps plein

Montant estimé reprise de personnel DSP coût sur 1 an (10 agents) charges patronales comprises : 214 631 €

Montant estimé coût sur 1 an personnel vacataire petites vacances charges patronales comprises: 180 700 €

Evolution prévisionnelle des effectifs :

Poursuivre l'objectif d'effectifs constants en 2017 en tenant compte des résultats de l'année 2016 prenant en considération l'obligation de reprise de personnel suite à la fin de la DSP des accueils de loisirs.

Evolution des dépenses de personnel :

Prévision de la masse salariale 2017 : 27 156 000 € soit **plus 4,60 %** par rapport au réalisé de la masse salariale 2016 (25 960 698 €)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La structure des recettes du budget de la Ville devrait être la suivante :

- DGF et la DSUCS	28,16 %
- Dotation de compensation : versée par la CALL	18,98 %
- Autres dotations (DNP, CAF...)	7,65 %
- Impôts locaux	35,83 %
- Autres taxes (FPIC, compensations.....)	5,19 %
- Produits des services.....	2,67 %

La variation de chacun de ces postes pour l'exercice dépend des éléments évoqués dans la première partie de ce rapport que l'on peut récapituler comme suit au jour de l'établissement de ce document.

Les montants des dotations (DGF-DSUCS-DNP) ne sont pas connus lors de la réalisation du présent document. En 2016, la mise en ligne, par les services de l'Etat, datait d'avril 2016.

1) La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

La Ville a perçu 7 584 969 € de DSUCS en 2016. Compte tenu de la réforme de cette dotation, celle-ci a été estimée à minima soit 7 584 969 €.

2) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2017, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales est diminuée en valeur de 2,33 Md€, le montant alloué en 2017 sera donc inférieur à celui de 2016.

La Ville de Lens doit, donc, s'attendre à voir sa DGF diminuer de 500 000 € (estimation). C'est pourquoi, le montant pour 2017 a été prévu à 6 202 000 € au lieu des 6 616 726 € perçu en 2016.

La Dotation de Compensation de la CALL

Cette dotation est stable depuis l'origine, soit 9 293 228 € complétée par 253 513 € correspondant à la dotation de solidarité.

3) Les produits de services

Ce poste est composé principalement des recettes des régies (crèche, Colisée, piscine, ...). Ces recettes dépendent également de la tarification et de la fréquentation de chaque structure.

4) Les impôts locaux

La Municipalité, conformément à ses engagements, propose de maintenir la pression fiscale à son taux actuel.

CONCLUSION

Depuis quelques années, la France connaît plusieurs réformes ayant des conséquences directes sur les collectivités territoriales :

- 2010 : la réforme de Taxe Professionnelle était à l'étape transitoire,
- 2011 : une nouvelle répartition des ressources appliquée aux divers échelons, gel des dotations de l'Etat notamment la DGF,
- 2012 : développement de la péréquation horizontale et verticale,
- 2014 : accentuation de la péréquation horizontale et verticale,
- 2015 : accentuation des participations des collectivités locales au redressement de la dette publique, atténuée par le développement de la péréquation horizontale pour les collectivités les plus défavorisées.
- 2016 : poursuite de l'évolution de la péréquation horizontale et verticale (plafond du FPIC atteint) et amoindrissement (50%) de la contribution au redressement des finances locales pour le bloc communal au sein de la DGF
- 2017 : réforme de calcul et de répartition de la DSUCS, avec la suppression de la notion de « cible »

Les collectivités doivent donc poursuivre la maîtrise et la priorisation de leurs dépenses au regard de leurs recettes, afin de préparer l'avenir de leur territoire.

Or, les collectivités seront soumises dans les années à venir à plusieurs paramètres exogènes :

- Des recettes qui seront à la baisse :

En effet, l'enveloppe des dotations de l'Etat, qui représente les concours financiers, est diminuée de 2.33 Md€ pour 2017. Une baisse des recettes des collectivités territoriales reste à prévoir et à anticiper sur les années à venir, d'autant que se profile à l'aube de 2018, la réforme de la DGF. Le défi pour les collectivités est d'adapter leurs dépenses au plus juste.

En 2015 et 2016, Lens a vu sa DSUCS compenser la baisse de la DGF. Toutefois, force est de constater une baisse de dotation (DGF+DSUCS+DNP) de 196 680,00 € depuis 2013, liée en partie par le changement de modes de calcul d'affectation des dotations qui désormais se base sur des critères de territoire (ex : nombre d'habitants). En 2017, aucune certitude de cette compensation, malgré la révision de répartition, encore inconnue à ce jour, de la DSUCS.

- Des dépenses qui seront mécaniquement à la hausse, sans ajout de compétence ou d'activité :

En fonctionnement : Les collectivités devront tenir compte des effets de l'augmentation mécanique de la masse salariale selon l'application du Glissement Technicité Vieillesse et des réformes des catégories d'emploi de la fonction publique territoriale, poste le plus important pour les collectivités.

En investissement : Compte tenu des objectifs de la Loi de finances et de la limitation des dotations de l'Etat, on peut s'interroger sur la capacité des collectivités à poursuivre le niveau d'investissement et ce malgré des fonds de soutien alloués par l'Etat.

Malgré ces contraintes, et dans un contexte économique toujours difficile pour tous, l'enjeu pour la Ville de Lens reste, en 2017, comme en 2016, de préserver l'essentiel de ses politiques de proximité menées en faveur des lensois, et de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante afin de permettre une politique d'investissement dynamique, parce que nécessaire au développement et à l'attractivité de notre ville et ce sans augmentation des taux d'imposition.

LEXIQUE

ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP/CP :	Autorisation de Programme / Crédit de Paiement
BHNS :	Bus à Haut Niveau de Service
BP :	Budget Primitif
BS :	Budget Supplémentaire
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CALL :	CommunAupole de Lens Liévin
CMS2 :	Constant Maturity Swap 2 ans
CMS30 :	Constant Maturity Swap 30 ans
DGE :	Dotation Globale d'Équipement
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
DM :	Décision Modificative
DNP :	Dotation Nationale de Péréquation
DOB :	Débat d'Orientations Budgétaires
DPD :	Dotations de Péréquation des Départements
DSUCS :	Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
DSR :	Dotation de Solidarité Rurale
DSU :	Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI :	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF :	Établissement Public Foncier
ETP :	Équivalent Temps Plein
FPIC :	Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales
Md€.....	Milliards d'Euros
NOTRé.....	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMR :	Personne à Mobilité Réduite
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZAC :	Zone Aménagement Concerté